



modification de mon taux horaire

Par **fiso84**, le **06/03/2010** à **11:15**

Bonjour,

Je suis chauffeur routier, embauché il y a 5 ans avec un contrat de travail classique de 169h/mois à 9.30€ de l'heure.

Suite au passage 35h, et de la loi sur les heures supp, mon taux horaire a été modifié depuis deux ans, sachant que je n'ai jamais signé d'avenant à mon contrat..

Au lieu de nous appliqué la loi :

soit 151h à 9€30 + 17h supp majorées à 20%, mon patron nous a augmenté le brut de 2%, pris la somme totale et l'a divisé par 151h

Résultat j'ai un taux horaire qui a grimpé à plus de 10€30, je suis imposable sur la totalité de mon salaire, aucune heure supp déductibles, en deux ans, j'ai perdu mon allocation logement, les droits aux bourses pour ma fille (je suis mère célibataire), suis devenue impossible...

J'ai beau dire que ça n'est pas correct depuis le début, on me répond que cela a été fait en collaboration avec l'inspection du travail et que de toute façon, on ne peut plus revenir en arrière.

tout cela est-il normal?